



Habitation quelle assurance doit payer ?

Par **Karasiam**, le **05/10/2020** à **19:32**

Bonjour, locataire d un appartement en copropriété en rez-de-chaussée, après la tempête gloria, 1 mois après, tous les murs de mon appartement qui étaient contre le parking ont moisis sur 30 cm de hauteur en partant du bas. Pendant la tempête, le parking de l immeuble s est transformé en lac... Mon assurance habitation refuse de prendre le litige disant que c est au syndic de payer car pour eux c est des infiltrations par façade, le syndic dit que c est l assurance de la propriétaire qui doit gérer, et l assurance de la propriétaire dit que c est mon assurance qui doit gérer... Bref tout le monde se renvoie la balle. Pourriez-vous me conseiller s il vous plaît ? Je précise qu aucun expert ne s est déplacé vu que les 3 assurances se renvoient la balle.. Merci

Par **nihilscio**, le **05/10/2020** à **20:25**

Bonjour,

Vous pouvez saisir le médiateur : <https://www.mediation-assurance.org/Bienvenue>